

IRAN

LIBÉRÉ LE DIRIGEANT ÉTUDIANT EMPRISONNÉ

AMNESTY INTERNATIONAL

Document public

MDE 13/044/2010

ÉFAI

Mai 2010



Majid Tavakkoli

© DR

Le dirigeant étudiant Majid Tavakkoli, âgé d'environ 24 ans, qui étudie la construction navale a été frappé et arrêté le 7 décembre 2009, alors qu'il quittait l'université de technologie Amir Kabir à Téhéran après avoir pris la parole lors d'un rassemblement pacifique organisé à l'occasion de la Journée nationale des étudiants. Ce mouvement de protestation s'inscrivait dans le cadre des manifestations antigouvernementales qui ont suivi l'élection présidentielle controversée de juin 2009.

Le lendemain, des photos de Majid Tavakkoli portant des vêtements féminins ont été publiées par une agence de presse progouvernementale, vraisemblablement dans le but de l'humilier. Des centaines d'hommes iraniens ont réagi en diffusant sur Internet des photos d'eux portant des foulards. Par la suite Majid Tavakkoli a été condamné à une peine de huit ans et demie d'emprisonnement pour outrage à des représentants de l'État, diffusion de propagande contre le régime et rassemblement et collusion dans l'intention de porter atteinte à la sécurité nationale. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion.

Des dizaines d'étudiants et d'autres personnes ont été arrêtés avant, pendant et après les manifestations qui, le 7 décembre, ont eu lieu à travers tout le pays. Beaucoup ont été remis en liberté, mais un nombre indéterminé d'entre eux sont toujours détenus ; quelques-uns ont été condamnés à des peines d'emprisonnement.

VEUILLEZ SIGNER ET POSTER LA CARTE POSTALE CI-JOINTE

Monsieur le Premier Ministre,

Je suis profondément préoccupé-e par la situation de Majid Tavakkoli, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion et qui est par conséquent un prisonnier d'opinion. Je vous prie instamment de le libérer immédiatement et sans condition et d'ordonner sans délai l'ouverture d'une enquête impartiale sur les informations selon lesquelles il a été roué de coups lors de son arrestation.

Je vous exhorte également à autoriser les manifestations pacifiques, conformément aux obligations de l'Iran aux termes de l'article 21 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Nom :.....

Adresse :.....

Responsable du pouvoir judiciaire
Ayatollah Sadegh Larijani
Howzeh Riyasat-e Qoveh Qazaiyeh
(Office of the Head of the Judiciary)
Pasteur St., Vali Asr Avenue,
south of Serah-e Jomhuri,
Téhéran 1316814737
République islamique d'Iran